



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 29/02/2024
Reçu en préfecture le 29/02/2024
Publié le Département : ARDECHE
ID : 007-200039832-20240122-D_2024_1_7B-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

**délibération :
D_2024_1_7**

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 22 janvier à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente de CHAMBONAS, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice
: 31

Date de convocation du : 16 Janvier 2024

Présents : 23

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 30

**Objet : Déploiement de la
stratégie Pôle Pleine Nature
auprès des communes _
demande de subvention FEDER**

Pouvoirs :

Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel
Monsieur MANIFACIER Jean-Paul a donné pouvoir à Monsieur MANIFACIER Christian
Monsieur MICHEL Jean-Marc a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien
Monsieur ROUYEYROL Bernard a donné pouvoir à Monsieur BALMELLE Robert
Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame DOLADILLE Monique
Madame RIEU-FROMENTIN Françoise a donné pouvoir à Monsieur LAGANIER Jean-Marie
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Monsieur THIBON HUBERT

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur ROUYEYROL Bernard, Monsieur PELLET Fabien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck

Secrétaire de Séance : Madame Delphine FEUILLADE

La Communauté de communes et la SPL sont désormais lauréates de l'appel à projet Territoire pleine nature de la Région (2022-2026), Destination France (Mesure 11, axe 3) géré par l'État (2022-2025) et Pôle pleine nature Massif Central (2023-2027) géré par l'ANCT.

Un axe autour du développement de la pratique du vélo a été priorisé dans tous ces dispositifs. Le diagnostic de la ressource vélo montre qu'un fort potentiel est avéré et à exploiter en termes de pratiques, de sites et itinéraires, de pratiquants, d'équipements, d'aménagements, de communication et d'événementiels afin de monter en puissance sur cet univers toutes pratiques confondues. L'ambition est de mettre en place un espace vélo territorial qui ne vise pas seulement à résoudre une problématique stricto sensu sportive. En effet, après avoir été un simple moyen de transport, le vélo finit par se retrouver au cœur d'enjeux socio-économiques et environnementaux majeurs pour les territoires de demain. C'est pourquoi, ce positionnement sur le vélo fait partie intégrante d'un projet stratégique plus large : il ambitionne d'être un projet structurant pour les Cévennes d'Ardèche avec un fort impact en matière de valorisation économique et sociétale.

Afin d'accélérer la mise en œuvre de cette offre vélo, la Communauté de communes propose de monter un dossier de demande de subvention pour le compte des communes, à hauteur de 120 000 € (dépense éligible minimum FEDER) pour les 3 prochaines années (2024-2027). L'objectif est d'obtenir 80% de subventions pour des dépenses d'investissements, afin de réaliser des équipements dédiés aux pratiquants (racks à vélo, station de pompage, station de réparation...). Les communes assumeront les 20% de dépenses restant à charge, ainsi que la conception et la réalisation des aménagements. Le seuil de dépenses minimum du FEDER de 100 000€ HT ne permettant pas aux communes d'y prétendre individuellement, ce regroupement est en effet la seule solution pour pouvoir bénéficier de ces aides.

La Communauté de communes mettra à disposition un agent pour assister les communes dans le choix des équipements et pour assurer le suivi des subventions et des conventions entre l'intercommunalité et les communes.

Précisions :

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le

ID : 007-200039832-20240122-D-2024-117B-DES

- Sur les communes situées dans le territoire Massif Central, près de 80% de subvention peut être atteint (FEDER à 50% et Région à 30%)
- Sur les communes situées hors Massif Central, les 30% de la Région (A vélo3 de l'Ademe) sont à étudier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le déploiement de la stratégie Plein Nature autour du vélo telle que proposée, DESIGNNE la Communauté de communes comme chef de file pour coordonner le projet et rechercher les financements permettant de mettre en œuvre cette stratégie, à hauteur de 120 000€ HT de dépenses, AUTORISE le Président a déposer toute demande de subvention correspondante, notamment auprès de : l'Etat, l'Ademe, la Région Auvergne _ Rhône-Alpes dans le cadre du dispositif Territoire Pleine Nature, du FEDER, du Département de l'Ardèche, DESIGNNE le Président Joël Fournier et le Vice-président Lionnel Robert pour suivre cette affaire, AUTORISE le Président à prendre toutes mesures utiles à l'application de cette décision.

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 22/01/2024, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le